

## LES SYMBOLES :



Pique-nique à l'extérieur, adapté, qui ne se réchauffe pas, qui reste à température ambiante ou sac à dos réfrigéré, facile à manger sans couvert ou en prévoir, et bien sûr la gourde...



Pour le bon déroulement de l'activité, les parents intéressés peuvent nous aider bénévolement. N'hésitez pas à nous rencontrer.



Le goûter est prévu. Pas besoin d'en mettre un dans le sac.

Tarifs : En fonction du quotient familial  
Aide possible des CCAS  
**N'hésitez pas à vous informer**

## Nos partenaires



**ardèche**  
LE CONSEIL GENERAL



# Centre social du pays de Valgorge

Programme  
du  
4 janvier  
au  
3 mars

Enfance  
3 à 11 ans



Thématiques :  
Le cirque  
L'hiver

Renseignements et inscriptions :  
04 75 88 97 31 ou [csri@sfr.fr](mailto:csri@sfr.fr)  
<http://csri.centres-sociaux.fr>



LE PAYS BEAUME DROBIE EN CÉVENNES D'ARDÈCHE  
[www.pays-beaumedrobie.fr](http://www.pays-beaumedrobie.fr)

BEAUMONT - CHANDOLAS - DOMPNAC - FAUGÈRES - JOYEUSE - LABLACHÈRE - LABOULE - LOUBARESE - PAYZAC  
PLANZOLLES - RBES - ROCLES - ROSÈRES - SABLÈRES - ST ANDRÉ LAOAMP - ST GENÈST DE BEAUZON - ST MÉLANY - VALGORGE - VERNON



## En attendant les vacances d'hiver...



**Mercredi 04 janvier**

**Bon'appétit**

Atelier cuisine



Goûter partagé à partir de 16h30 (avec les familles)

Ce goûter sera également l'occasion de partager un dernier moment avec Marion qui part le 5 janvier. Que vos enfants soient inscrits ou non, vous êtes les bienvenues.



**Mercredi 25 janvier**

**Jeu du peintre**

Jeu extérieur



**Mercredi 01 février**

**Crêpes party**

Atelier cuisine



Goûter partagé à partir de 16h30 (avec les familles)



**Mercredi 11 janvier**

**Magie !**

Fabrication d'accessoires magiques

**Projet : Le cirque dans tous ses états**



**Mercredi 18 janvier**

**Magie !**

Initiation à la magie avec les accessoires



**Mercredi 08 février**

**Dressage de peluche**

Atelier artistique

**Projet : Le cirque dans tous ses états**



**Mercredi 15 février**

**Fabriquons notre décors pour nos peluches**

Atelier manuel

# Pendant les vacances d'hiver...



## Lundi 20 février **La frise d'hiver**

Atelier manuel



## Mardi 21 février **La bataille des 5 éléments**

Jeu extérieur



## Mercredi 22 février **Choix des enfants**



## Jeudi 23 février **Film et pop'corn**

Atelier cuisine + diffusion d'un film  
« Rudolph le petit bonhomme au nez rouge »  
et « Les cinq légendes »

# SORTIE NEIGE

## Vendredi 24 février **Sortie à la Croix de Beauzon**

Départ : 10h  
Retour : 17h30



**B**



## Lundi 27 février **La frise d'hiver**

Atelier manuel



## Mardi 28 février **Château glacé**

Jeu extérieur



## Mercredi 1 mars **Choix des enfants**



## Jeudi 2 mars **Sortie chien de traineau**

Départ : 8h45  
Retour : 18h



**B**



## Vendredi 3 mars **Film et barbe à papa**

Atelier cuisine + diffusion d'un film  
« Nino le petit renne 1 » et « Maman j'ai raté l'avion »

**G**

Goûter partagé à partir de 16h30 (avec les familles)

## Attention :

Le CSRI est fermé  
pendant les  
vacances de Noël

Bonnes fêtes de fin  
d'année à tous

Numéro d'urgence dédié à l'ALSH

Urgences ALSH : 06 16 06 44 36

## Idée pour le père Noël :



Séjour ski  
du 20 au 24 février 2017  
pour les 7 à 11 ans

### Réunion d'information obligatoire :

(Deux lieux possibles à définir lors de l'inscription)

Jeudi 9 février à 18h au CSRI à Valgorge  
ou Vendredi 10 février à 18h à la maison de  
l'enfance et de la jeunesse à Lablachère

## Du nouveau à l'accueil de loisirs :

### Départ dans l'équipe d'animation

Nous vous annonçons le départ de Marion  
au 5 janvier.

Afin de partager un dernier moment  
ensemble, nous vous invitons  
le mercredi 4 janvier à un goûter  
partagé à partir de 16h30 au CSRI.

### Inscription au centre de loisirs

L'accueil des enfants est toujours  
possible dès 7h30, durant les vacances  
SUR INSCRIPTION  
(si l'arrivée est avant 9h)

Les départs se font toujours entre 17h30 et 18h.  
Possibilité de partir plus tôt si l'équipe d'animation  
est prévenue à l'avance pour pouvoir s'organiser. La  
personne récupérant l'enfant est soit un parent soit  
une personne autorisée sur sa fiche sanitaire.